

N/REF : 15/05/2025 15H35 C:000053 I:00061
V/REF : AC/C19465
V/Email reçu le Jeudi 15/05/2025 a 15H35

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. VMC
IMMEUBLE : VIL MAR CU -VMC
2, RUE FRANCOISE GIROUD
VILLA MARIE CURIE
35135 CHANTEPIE

Rennes, le 21 Mai 2025

Référence Marché: 024054-PBS-004
LOCALISATION : ALLÉE 2 GIROUD - SOUS SOL AU NIVEAU DU BOX 26
MOTIF : FUIITE AU NIVEAU DU BOUCHON VISITE RÉSEAU EU
FAIRE RÉPARATION FUIITE
Donneur d'ordre : M. V BRIENS

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 19/05
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
DÉPOSE BOUCHONS DE VISITE RÉSEAU EAUX USÉES HS
FOURNITURE ET PSEO D'UN BOUCHONS DE VISITE D100
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 20/05/25 a 10H32 M. V BRIENS

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL109-Ff Répar.fuite s/évac.Eu	hs Col.	1	93,00	93,00
TOTAL H.T.					93,00
T.V.A. a 10,00%					9,30
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>102,30</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.